

# Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical




**ADMISSION SUR CONCOURS**

**Date : 22 mai 2018**

Formation en 3 ans  
Conduisant au diplôme d'Etat

**INSTITUT DE FORMATION DE  
TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL  
UFR DE SANTÉ  
3, rue des LOUVELS - CS 13602  
80036 AMIENS CEDEX 1**

 03 22 08 87 50

 IFTAB@chu-amiens.fr  
Site Internet : [www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr)

## La profession

Le technicien de laboratoire médical participe à la prévention, au dépistage et au diagnostic des différentes pathologies en réalisant des examens de biologie médicale ou d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.

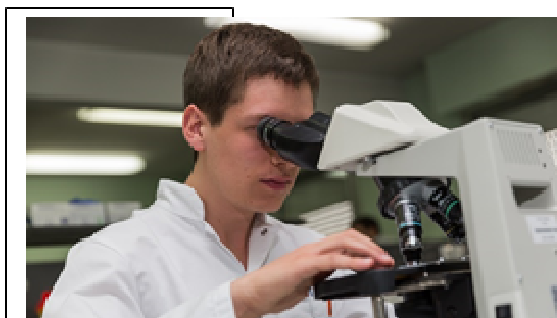
Il peut être amené à effectuer des prélèvements au sein du laboratoire ou au domicile du patient.

### Exercice professionnel

En tant que professionnel de santé, il participe activement à la chaîne de soins. Au service du patient 24H/24, 7j/7 il contribue à sa prise en charge.

#### Qualités requises :

- Organisation et rigueur dans le travail
- Esprit d'équipe et disponibilité
- Conscience professionnelle et fiabilité
- Sens des responsabilités et esprit d'initiative
- Curiosité intellectuelle et objective dans la transmission des informations
- Respect des règles de confidentialité et du secret professionnel
- Intérêt pour les nouvelles technologies



## L'emploi et l'évolution professionnelle

### Secteur d'activité

Le technicien de laboratoire peut exercer principalement en :

- laboratoires hospitaliers,
- centres d'anatomie et cytologie pathologiques,
- l'Etablissement Français du Sang,
- laboratoires privés,
- laboratoires de recherche médicale,
- laboratoires pharmaceutiques,
- laboratoire de police technique et scientifique,
- laboratoire de la direction générale des douanes.

### Evolution professionnelle et passerelle vers d'autres métiers :

- technicien de maintenance biomédicale,
- technicien d'études cliniques,
- responsable hygiène et environnement,
- technicien expert en cytologie,
- ingénieur qualité et gestion des risques,
- cadre de santé,
- cadre formateur en institut de formation,
- directeur de soins,
- ingénieur en biologie médicale.

## La formation

L'institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical du CHU d'AMIENS PICARDIE dispense un enseignement professionnel de 3 ans qui prépare l'étudiant à l'obtention :

- du Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical : DETLM
- de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau II
- du Certificat d'Aptitude aux Prélèvements Sanguins
- de la Licence BHTS

### Les enseignements

➤ **Enseignements théoriques et travaux pratiques sur les 3 années (2175 heures)** dispensés par des médecins et/ou des pharmaciens biologistes, des formateurs cadres de santé et des techniciens des secteurs du Centre de Biologie du CHU et des professionnels extra hospitaliers dans leurs disciplines :

Anglais – Anatomie et Cytologie Pathologiques – Bactériologie – Biochimie – Biologie Cellulaire et Moléculaire – Chimie – Epidémiologie et Hygiène Hospitalière – Hématologie – Hémostase – Immunologie – Informatique, technologie et maintenance – Législation, éthique et communication – Mathématiques et statistiques – Mycologie – Parasitologie – Pharmacologie- toxicologie – Physiologie et physiologie pathologiques – Physique et physique instrumentale – Qualité, Hygiène et Sécurité – Santé publique – Virologie.

➤ **32 semaines de stages à temps plein sur les 3 années (1248 heures)**

↪ **1<sup>ère</sup> année :**

- 2 semaines en laboratoire de biologie médicale polyvalent
- 4 semaines en laboratoire hospitalier (Bactériologie, Hématologie ou Biochimie)
- 2 semaines dans un service de soins en Centre Hospitalier

↪ **2<sup>ème</sup> année :**

- 2 x 4 semaines en laboratoire hospitalier (Bactériologie, Hématologie ou Biochimie)
- 2 semaines en Hémostase (Etablissement Français du Sang)

- 4 semaines en laboratoires spécialisés dans les différentes disciplines de la biologie médicale

↪ **3<sup>ème</sup> année :**

- 2 et 8 semaines en secteur hospitalier de biologie médicale, Anatomie et Cytologie Pathologiques, secteur de recherche,...) selon le projet professionnel de l'étudiant
- En service de soins hospitaliers dans le cadre du certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins

### **Modalités d'évaluation**

- Contrôle continu constitué d'épreuves théoriques et pratiques.
- Epreuves du Diplôme d'Etat en fin de troisième année.

### **Vacances**

- **2 semaines à Noël**
- **1 semaine en février**
- **2 semaines au printemps**
- **5 semaines l'été**

### **Modalités pratiques**

Les études sont gratuites.

Régime de l'institut : externat

Frais d'inscription à l'institut : 189,10 € (année universitaire 2017-2018)

Frais de sécurité sociale : 217 € (année universitaire 2017-2018)

Participation aux frais logistiques, d'entretien des tenues professionnelles : 50 € pour les trois ans.

### **Aides**

Une bourse, dont le montant est établi en fonction des revenus et de la composition de la famille, peut être accordée par le Conseil Régional de Hauts de France.

## Le concours 2018



### 25 places au concours d'admission 2018

#### Les dates à retenir :

↳ Inscription à partir du **08 janvier 2018**

- Inscription en ligne (site sécurisé) sur le site [www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr) onglet « vous êtes étudiant », sous onglet « après le BAC, IFTLM ».
- ou téléchargement du dossier d'inscription sur le site [www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr)

↳ **Portes ouvertes de l'Institut : SAMEDI 17 FEVRIER 2018**

↳ Date de clôture des inscriptions : **lundi 23 avril 2018** (cachet de la poste faisant foi)

↳ Date du concours : **Mardi 22 mai 2018**

**Les frais du concours : 65 €** à l'ordre du Trésor Public

#### Pour s'inscrire :

↳ Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours

↳ Etre titulaire du baccalauréat ou être inscrit en classe de terminale (l'admission est alors subordonnée à la réussite au baccalauréat) ou d'un titre admis en dispense

↳ Pour les non-bacheliers, justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale

## Les épreuves du concours :

**TROIS** épreuves :

- ↵ **BIOLOGIE** (sur 20 points) durée de l'épreuve : 2 heures
- ↵ **PHYSIQUE** (sur 20 points) durée de l'épreuve : 1 heure
- ↵ **CHIMIE** (sur 20 points) durée de l'épreuve : 1 heure

Le programme de ces trois matières est celui des classes de première et terminale Scientifique. A l'issue des épreuves et au vu des notes attribuées par le jury, le président du jury établit une liste de classement de manière à pourvoir aux places disponibles. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière permet de combler les places vacantes résultant de désistements éventuels.

Les résultats sont affichés au siège de l'Institut et sur Internet ([www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr)). Tous les candidats sont personnellement informés de leur classement par courrier.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## Programmes de biologie, physique, chimie des concours paramédicaux :

Site Internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le jour de la rentrée d'un dossier médical :

- d'un certificat médical émanant par un médecin agréé
- d'un certificat établi par un ophtalmologiste agréé **attestant ne pas être atteint de dyschromatopsie incompatible avec l'exercice de la profession**
- d'un certificat médical de vaccination :

**Diphtérie  
Tétanos  
Poliomyélite  
Typhoïde  
Hépatite B**